

Licence professionnelle - Métiers du notariat

DROIT DES SOCIÉTÉS, DROIT COMMERCIAL, DROIT DES AFFAIRES

CM de M. R. Intolé

reagan.intole@univ-orleans.fr

2025-2026

PLAN DU COURS MAGISTRAL

Introduction générale : C'est quoi le droit des affaires ?

PARTIE I : DROIT COMMERCIAL

Introduction au droit commercial

- Quelques éléments historiques
- Les sources
- Les caractères fondamentaux

Chapitre I. Les acteurs de l'activité commerciale

Section I. Les commerçants

§1. Accomplissement d'actes de commerce à titre professionnel

§2. Accomplissement d'actes de commerce à titre personnel et indépendant

Section II. Les autres acteurs

§1. Les artisans

§2. Les agriculteurs

§3. Les professionnels libéraux

Chapitre II. Les actes de commerce

Section I. Typologie des actes de commerce

§1. Actes de commerce par nature

- §2. Actes de commerce par accessoire
- §3. Actes de commerce par la forme

Section II. Régime des actes de commerce

- §1. Commercialité de l'acte à l'égard des deux parties
- §2. Commercialité de l'acte à l'égard d'une seule partie

Chapitre III. L'encadrement de l'activité commerciale

Section I. L'accès au statut de commerçant

- §1. Principe de liberté et ses limites
- §2. Encadrement de la profession commerciale
- §3. Les obligations du commerçant

Section II. Les modes d'exercice de l'activité commerciale

- §1. Exercice par une personne physique
- §2. Exercice par une personne morale

Chapitre IV. Les biens du commerçants (fonds de commerce, baux commerciaux) non traités – cours de contrats spéciaux.

PARTIE II : DROIT DES SOCIÉTÉS

Introduction au droit des sociétés

- Qu'est-ce qu'est le droit des sociétés
- Historique et source
- Grands mouvements contemporains

Chapitre I. La constitution des sociétés

Section I. Le contrat des sociétés

- §1. L'existence de plusieurs associés
- §2. L'apport
- §3. La participation aux résultats de l'exploitation
- §4. L'affectio societatis

Section II. Les statuts

- §1. L'exigence d'un écrit
- §2. Les mentions obligatoires
- §3. Une mention facultative : la raison d'être

Section III. La société personne morale

- §1. La société en formation
- §2. L'individualisation de la personne morale
- §3. Les sociétés dénuées de la personnalité morale : SEP et SCF

Chapitre II. Le fonctionnement des sociétés

Section I. Les dirigeants des sociétés

- §1. Typologie des dirigeants
- §2. Les pouvoirs des dirigeants
- §3. La responsabilité et la révocation des dirigeants

Section II. Les associés

- §1. Les parts sociales et les actions
- §2. Les assemblées d'associés
- §3. Les droits et obligations des associés

Section III. Les crises

- §1. Les moyens légaux de prévention de crise
- §2. Les procédés jurisprudentiels de gestion des crises

Chapitre III. La disparition des sociétés

Section I. Les causes de dissolution automatiques

- §1. Arrivée du terme
- §2. Réalisation ou extinction de l'objet social
- §3. Disposition statutaire
- §4. Clôture d'une liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif

Section II. Dissolution provoquée

- §1. Réunion de toutes les parts en une seule main
- §2. Décision des associés
- §3. Décision du tribunal à la demande d'un associé pour juste motif

Chapitre IV. Les règles spéciales aux formes sociales

Section I. SNC et Société civile

Section II. SARL

Section III. Les sociétés par action : SAS et SA

ELEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

Codes :

- Code de commerce 2026, éd. Litec ou Lefevre Dalloz.
- Code civil 2026, éd. Litec ou Lefevre Dalloz.

Ouvrages - Droit commercial, droit des affaires

- LEGEAIS (D.), *Droit commercial et des affaires 2025*, Sirey, 31e éd., 2024.
- MENJUCQ (M.), *Droit commercial et des affaires 2025-2026*, Gualino, 18e éd., 2025.
- DECOCQ (G.), BALLOT-LENA (A.), *Droit commercial*, Dalloz, 10e éd., 2024.
- BLAISE (J.-B.), DESGORCES (R.), *Droit des affaires*, LGDJ, 12e éd., 2023.
- PIEDELIEVRE (S.), *Droit commercial*, Dalloz, 14 éd., 2024.
- JULIEN (J), MENDOZA-CAMINADE (A.), *Droit commercial*, LGDJ, 3e éd., 2017.
- MESTRE (J.), ARNAUD-GROSSI (I.), MERLAND (L.), PANCRAZI (M.-E.), VIGNAL (N.), *Droit commercial, t.1, Activité commerciale et structures d'entreprise (Commerçants, sociétés et autres groupements)*, LDGJ, 31e éd., 2021.
- KENFACK (H.), PEDAMON (M.), *Droit commercial*, Dalloz, 5e éd., 2023.
- Et les encyclopédies et revues que vous trouverez en ligne notamment sur les sites Dalloz, LexisNexis, Lamyline. Disponible sur votre ENT.

Ouvrages - Droit des sociétés

- COZIAN (M.), DEBOISSY (F.), VIANDIER (A.), *Droit des sociétés*, LexisNexis, 37^{ème} éd., 2024.
- LE CANNU (P.), DONDERO (B.), *Droit des sociétés*, LGDJ, Lextenso, 10^{ème} éd., 2023.
- DONDERO (B.), *Droit des sociétés*, Dalloz, 8^{ème} éd., 2023.
- DUQUESNE (F.), *Droit des sociétés commerciales*, Bruylant, 12^{ème} éd., 2025.
- MOULIN (J.-M.), *Droit des sociétés et des groupes*, Gualino Mémentos, 18^{ème} éd., 2024.
- MERLE (Ph.), FAUCHON (A.), *Droit commercial, Sociétés commerciales, 2024-2025*, Dalloz, 28^{ème} éd., 2024.
- MAGNIER (V.), *Droit des sociétés*, Dalloz, 11^{ème} éd., 2024.
- Et les encyclopédies et revues que vous trouverez en ligne notamment sur les sites Dalloz, LexisNexis, Lamyline. Disponible sur votre ENT.

ELEMENTS METHODOLOGIQUES

1) Méthodologie du commentaire d'arrêt

Le commentaire de décision de justice consiste en l'analyse précise de son sens, de sa valeur et de sa portée. Le plan retenu doit refléter le résultat de cette analyse. Il ne s'agit ni de réciter le cours ; ni de paraphraser le contenu de la décision.

Vous trouverez ci-après un guide pour l'élaboration d'un commentaire d'arrêt.

1) Analyse de l'arrêt

Cette première étape est essentielle. Il s'agit de constituer une « fiche d'arrêt » approfondie analysant un certain nombre de points précis (non exhaustifs).

A/ Contexte dans lequel la décision a été rendue :

1. Identification des parties, des faits, et du litige ;

2. Analyse de la procédure suivie jusqu'au prononcé de la décision à commenter ;
3. Problème de droit soumis à la juridiction ;
4. Solution de droit prononcée par la juridiction.

B/ Sens, valeur et portée de la décision :

1. Quel est le sens de la décision ?

Confrontation de la décision avec le droit positif antérieur.

Deux hypothèses : si la décision apparaît conforme au droit positif, il faut étudier et discuter ce droit positif ; si la décision n'apparaît pas conforme au droit positif, il faut expliquer l'apport, la différence d'interprétation pour, plus tard, en faire la critique et évaluer les conséquences de la décision.

2. Quelle est la valeur de cette décision ?

La décision mérite-t-elle d'être approuvée ou critiquée et pour quelles raisons ?

Quelle est la logique du raisonnement suivi par les juges ? La solution est-elle cohérente avec les principes ou impératifs juridiques (issus de la loi, la jurisprudence, doctrine ...) ? La solution est-elle juste (appréciation en équité) ? La solution est-elle utile, pratique, opportune ? Quels intérêts fait-elle prévaloir ou protège-t-elle ?

3. Quelle est la portée la décision ?

Quelles sont ses incidences juridiques et/ou non juridiques dans l'évolution ultérieure de la jurisprudence ?

Il s'agit ici d'apprécier la décision en considération de l'évolution postérieure du droit positif.

Deux hypothèses : - Si l'arrêt est ancien, classique ou se rattache à une jurisprudence connue, il faut préciser les conséquences et le rôle qu'a eu sa solution ou son interprétation depuis qu'il est intervenu. - Si l'arrêt est récent, il faut essayer de prévoir s'il peut avoir des conséquences sur le droit positif dans son domaine ou dans des domaines voisins, s'il jouera un rôle important (arrêt de principe) ou faible (arrêt d'espèce, arrêt isolé) dans l'évolution de la jurisprudence sur la question.

2) *Élaboration d'un plan*

Il n'existe pas de « plan type ». Un bon plan pour un commentaire de décision étant celui qui permet de comprendre, à sa seule lecture, les enseignements tirés de l'analyse du sens, de la valeur et de la portée de la décision (cf. supra).

Voici toutefois, pour vous guider, une typologie de plans possibles :

- Plan « sens-valeur-portée », ces trois points étant alors regroupés en deux parties : une première partie où l'arrêt est analysé, une seconde où il est apprécié. Mais selon les décisions, on peut aussi regrouper signification et valeur de la décision en première partie, et consacrer à l'étude de la portée de la décision une seconde partie ; ou à l'inverse, consacrer toute la première partie à la signification et examiner valeur et portée en seconde partie.

- Plan dit matériel (principe / exceptions ; principe / mise en œuvre ; domaine ou nature / régime ; causes / effets etc.).
- Le plan dit d'idées, résultant le plus souvent de la combinaison des éléments permettant de bâtir un plan « sens, valeur, portée » ou « matériel ».

3) Rédaction

De manière générale, le style doit être concis, soigné, afin de permettre l'identification rapide des idées développées dans le commentaire.

Le commentaire comporte nécessairement une introduction qui peut être construite de la façon suivante :

- Phrase introductive générale, introduisant donc le domaine général dans lequel se situe la décision (sujet précis de la décision ; nature et la date de la décision commentée ; intérêts et l'actualité de la question) ;
- Les faits, la procédure et les prétentions des parties, ceci dans un ordre chronologique ;
- Le problème de droit, énoncé de façon claire et précise : phase indispensable de l'introduction ;
- La solution de la décision, à l'exclusion de sa motivation (qui fera l'objet de votre commentaire) ;
- L'annonce du plan.

Le corps du commentaire est rédigé en suivant un plan en deux parties (I/II/) et deux sous parties (A/ B/). En principe aucune conclusion n'est nécessaire dès lors qu'à la fin du II/ B/ l'ensemble des idées du commentaire devraient avoir été épuisées.

2) Méthodologie de la dissertation

Comme pour le commentaire de décision, il n'existe pas une seule méthode de dissertation. 4 étapes fondamentales sont néanmoins à respecter.

1) Etude du sens du sujet

La compréhension du sujet de dissertation est une étape capitale. Elle doit vous permettre de délimiter le champ du sujet afin d'éviter de faire des contresens ou hors sujet. Chacun des mots qui composent le sujet doivent être définis et analysés.

2) Détermination des connaissances utiles et nécessaires pour traiter le sujet

Il s'agit d'une étape cruciale. En situation d'examen, il s'agit de rassembler vos connaissances sur le sujet.

Ce premier inventaire de vos connaissances doit vous permettre ensuite d'ordonner vos idées. Il ne s'agit donc pas seulement de lister ces connaissances mais de les classer.

3) Problématique et plan

La problématique peut :

- Vous être clairement annoncée dans le sujet qui sera, dans ce cas, posé, le plus souvent sous forme interrogative.
- Ne pas être annoncée dans un sujet qui sera, dans ce cas, posé, le plus souvent, sous forme affirmative ou de deux termes. Dans tous les cas, pour dégager la problématique, il convient de dégager les idées phares du sujet en recherchant quelle a été l'intention de son auteur.

C'est à partir de la problématique posée que vous pourrez construire votre plan de dissertation.

Le plan permet de mettre en ordre les éléments en réponse à la problématique. Il doit être apparent. La lecture des intitulés (parties et sous-parties) doit permettre au lecteur de comprendre la réponse que vous apportez à la problématique posée.

Il n'y a pas de plan type, tout étant fonction du sujet. Néanmoins, il existe plusieurs sortes de plan :

- Le plan analytique : conditions / effets ; nature / régime ; principe / exceptions ou limites ; principe / mise en œuvre ; fondements / domaine etc. ;
- Le plan chronologique : il suit le développement historique en s'articulant autour de dates clés;
- Le plan d'idées : vous défendez alors une thèse à l'aide de deux ou trois idées qui font l'objet des différentes parties du devoir.

4) Rédaction

L'introduction se construit en « entonnoir », c'est-à-dire en commençant par des considérations d'ordre général, plus larges que le sujet lui-même, pour ensuite en venir au thème particulier qui fait l'objet du devoir.

Vous devez commencer l'introduction par une phrase « d'accroche » qui présente la question d'une manière large et générale indiquant notamment les intérêts et l'actualité du sujet. Vient ensuite l'annonce des idées phares et de la problématique du sujet, puis l'annonce de plan (avec les I et II).

S'agissant ensuite de la rédaction du corps du devoir, les conseils ne sont pas spécifiques à la dissertation elle-même et sont communs à tous les autres exercices de rédaction (intitulés clairs et précis ; soin de la syntaxe et de l'orthographe, soin des transitions).

La conclusion ne s'impose pas. Le plan de votre dissertation doit vous avoir conduit à épuiser toutes les idées nécessaires à son traitement.

3) Méthodologie du cas pratique

1) Sur le fond

Résoudre un cas pratique c'est appliquer le droit à une situation factuelle.

Il s'agit donc de raisonner en trois temps :

a) Qualification juridique des faits et identification du ou des problèmes de droit

La qualification juridique des faits est une étape primordiale. Elle permet de « traduire » juridiquement une situation factuelle. Il s'agit à ce stade de qualifier juridiquement les faits qui vous sont présentés.

Cette qualification doit conduire à identifier, en lien avec les questions qui se posent le ou les problèmes de droit posés par le cas.

Deux types de cas pratiques peuvent être formulés :

- Cas pratique dits « fermés » : les problèmes qui se posent dans la situation donnée vous sont indiqués.
- Cas pratiques dits « ouverts » : aucun problème ne vous est indiqué, et c'est donc à vous d'identifier le ou les problèmes qui se posent.

b) Énoncé des principes de solutions

La réponse que vous apportez au problème de droit est nécessairement d'abord générale.

Il s'agit de formuler une réponse justifiée par les règles de droit applicables à la résolution du problème de droit complétées, le cas échéant, par leur interprétation jurisprudentielle et/ou doctrinale.

C'est le moment de mobiliser vos connaissances pour apporter les réponses les plus précises au problème posé (la précision vous conduira, parfois, à repenser le problème de droit en considération de questions que vous ne vous étiez pas posées au départ).

L'énoncé des principes de solution est la justification de la solution de votre cas pratique.

c) Application des principes de solution à l'espèce

Une fois la solution de droit énoncée, il convient de l'appliquer à l'espèce. C'est-à-dire d'apporter une réponse à la question de fait qui s'est posée.

2) Sur la forme

Le cas pratique doit être intégralement rédigé (les conseils applicables en la matière sont identiques à ceux formulés pour la rédaction du commentaire de décision ou de la dissertation).

Il doit comporter autant de parties de que de problèmes de droit identifiés.

Après une introduction dans laquelle vous aurez résumé très brièvement les faits et annoncé les différentes questions de faits qui se posent, vous annoncerez les grandes parties de votre devoir. Dans chacune de ces parties vous indiquerez de façon apparente les points suivants :

I.- S'agissant du problème relatif à

En introduction vous :

- Résumerez des faits utiles de l'espèce (il ne s'agit pas de recopier intégralement l'énoncé du cas, mais uniquement les éléments utiles pour la résolution du cas)

- Qualifiez juridiquement des faits
- Posez le problème de droit

A/ Principes de solution applicables

Règles de droit (articles de loi, Code, etc) – Jurisprudences pertinentes – Éléments doctrinaux.

B/ Application à l'espèce

Application aux faits énoncés en introduction des principes énoncés en A/